

 **DURÉE**
5 journées (3j + 2j)
35h (21h + 14h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

Assistant.e de prévention - formation préalable obligatoire



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Identifier le rôle et les missions d'assistant.e de prévention,
- Repérer les modalités d'intervention dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels,
- Identifier les acteurs de prévention,
- Connaître les obligations en matière de réglementation SST,
- Animer une politique de prévention des risques professionnels.



PUBLIC VISÉ

Nouveaux agents amenés à exercer les fonctions d'assistant ou d'assistante de prévention dans leur collectivité.



PRÉREQUIS

Aucun



CONTENU

- Les enjeux de la prévention et les sources législatives et réglementaires,
- Les acteurs de prévention, leurs rôles et leurs responsabilités,
- L'assistant de prévention : son rôle, son positionnement, sa posture au sein de son environnement,
- Les risques professionnels,
- Les méthodes d'analyse d'une situation de travail,
- La démarche d'évaluation des risques professionnels,
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles,
- Les documents obligatoires,
- La communication en matière de prévention.



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques,
Échanges sur le vécu des participants,
Exercices d'application, mises en situation,
Boîte à outils.

Moyens techniques :

Salle équipée, avec vidéoprojecteur

Moyens d'encadrement :

Formateur conseiller en prévention des risques professionnels, expert en santé
et sécurité au travail

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la feuille d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Attestation de fin de formation
Questionnaire de satisfaction



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

Présentiel en intercollectivités
Travail inter-session